



Conseil communal de la Ville de Pully  
Le bureau

# Extrait du procès-verbal

## Séance du mercredi 23 novembre 2022

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER, Présidente

**Préavis N°19-2022 Développement économique de Pully**  
**Réponse à la Motion de M. le Conseiller communal**  
**Patrick Eperon « Faire face à la récession : coordonner**  
**les autorités pulliérans dans le cadre d'une délégation**  
**économique »**

---

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 19-2022 du 12 octobre 2022,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu l'amendement de ladite Commission,

**décide**

1. de prendre acte du présent rapport sur le développement économique de Pully ;
2. de renoncer à la création d'une commission des affaires économiques de la Commune ;
3. de considérer que le présent préavis répond à la motion du 25 juin 2020 de Monsieur le Conseiller Patrick Eperon « Faire face à la récession : Coordonner les autorités pulliérans dans le cadre d'une délégation économique », compte tenu des engagements suivants pris par la Municipalité :

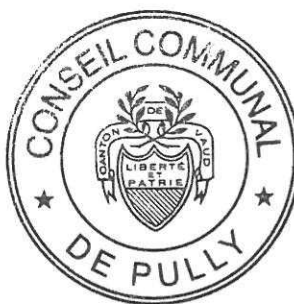
- a) formaliser une vision du développement économique de Pully sur la base notamment des rapports et études mentionnés dans le présent préavis, puis actualiser cette vision sur la base de données actualisées ;
- b) rendre compte au Conseil communal des actions de promotion économique concernant la Ville de Pully, sous la forme d'un point ad hoc dans chaque rapport de gestion annuel (bilans intermédiaires), sur la base d'indicateurs pertinents.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Jacqueline REIGNER



La secrétaire



Francine MEDANA

Pully, le 23 novembre 2022